

Arrêté

modifiant la composition de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents non titulaires relevant des décisions des 24 avril 1991 et 1^{er} mars 2001 (statut unique)

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État, pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 modifié, instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, notamment son article 21, paragraphe 4 ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 modifiant la composition de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents non titulaires relevant des décisions des 24 avril 1991 et 1^{er} mars 2001 (statut unique) ;

Arrêté :

Article 1^{er} – La composition de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents non titulaires relevant des décisions des 24 avril 1991 et 1^{er} mars 2001 (statut unique), instituée auprès du secrétaire général du ministère chargé de l'agriculture par l'arrêté du 10 février 2009 susvisé, sont désignés comme suit :

A – Représentants de l'administration

a) Membres titulaires :

- Madame Laurence VENET-LOPEZ, adjointe au chef de service des ressources humaines au secrétariat général ;
- Monsieur Emmanuel BOUYER, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines ;
- Madame Maryvonne DE MAUREY, cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;
- Madame Yamina HANAIZI, cheffe du bureau de l'administration des personnels à la mission des affaires générales du secrétariat général ;
- Madame Sophie ASSAM, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;
- Monsieur Jean-Louis ROUSSEL, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures.

b) Membres suppléants :

- Madame Noémie LE QUELLENEC, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Cédric MONTESINOS, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines ;
- Madame Anne HUGUES, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;
- Monsieur Benoît SERMAGE, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Pierre SCANDOLA, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi ;
- Monsieur Vincent JANNIER, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi.

B - Représentants du personnel

Représentation des agents de catégorie A

a) Membres titulaires :

- Monsieur Frédéric NABUCET, agent contractuel de catégorie A, secrétaire général CFDT ;
- Madame Jacqueline RAFFEAU, agent contractuel de catégorie A, haut fonctionnaire de défense – CFDT.

b) Membres suppléants :

- Madame Laury KIFOURI, agent contractuel de catégorie A, chargée de mission d'appui réglementaire, bureau de gestion des personnels contractuels, désignée par l'administration en l'absence de représentants désignés par les organisations syndicales ;
- Madame Marine LONGIS, agent contractuel de catégorie A, bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche, désignée par l'administration en l'absence de représentants désignés par les organisations syndicales.

Représentation des agents de catégorie B

a) Membres titulaires :

- Madame Saliha BOUADLA, agent contractuel de catégorie B, secrétariat général / service des ressources humaines – CFDT ;
- Monsieur Christian AUGERAUD, gestionnaire, bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche, désignée par l'administration en l'absence de représentants désignés par les organisations syndicales.

b) Membres suppléants :

- Madame Monique LE BON, agent contractuel de catégorie B, institut français du cheval et de l'équitation / Haras national de Villeneuve sur Lot (47) – CFDT ;
- Madame Catherine GATOU, gestionnaire - bureau de gestion des personnels contractuels, désignée par l'administration en l'absence de représentants désignés par les organisations syndicales.

Représentation des agents de catégorie C

a) Membres titulaires :

- Monsieur Frédéric ROUSTAN, gestionnaire - bureau de gestion des personnels contractuels, désigné par l'administration en l'absence de représentants désignés par les organisations syndicales ;
- Monsieur Olivier MEUNIER, gestionnaire - bureau de gestion des personnels contractuels, désigné par l'administration en l'absence de représentants désignés par les organisations syndicales.

b) Membres suppléants :

- Madame Ghislaine LEFEBVRE, gestionnaire - bureau de gestion des personnels contractuels, désignée par l'administration en l'absence de représentants désignés par les organisations syndicales ;
- Madame Christine GUISELIN, gestionnaire - bureau de gestion des personnels contractuels, désignée par l'administration en l'absence de représentants désignés par les organisations syndicales

Article 2 – L'arrêté du 10 mai 2017 modifiant la composition de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents non titulaires relevant des décisions des 24 avril 1991 et 1^{er} mars 2001 (statut unique) est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait, le 18 MAI 2018

Pour le ministre, par délégation
L'adjoint à la sous-directrice de la gestion
des carrières et de la rémunération



Emmanuel BOUYER